



# INFO SERVICES ÉDUCATIFS

## Épreuves ministérielles

À chaque année, le personnel des Services éducatifs doit répondre à diverses questions concernant les épreuves ministérielles. Pour assurer la validité des épreuves, il est important de respecter le guide d'administration et de correction. Du même coup, il y aura uniformité et équité à travers la province. Vous retrouverez donc, dans cette publication, les principales réponses aux questions fréquemment posées.

### Qu'est-ce qu'une préparation efficace?

Tout au long de l'année, en apprentissage et en évaluation, les élèves doivent être mis en contact avec des stratégies de préparation efficaces au niveau de :

Quoi?	Comment?
<b>La gestion du stress</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ en abordant ce sujet en classe;</li><li>✓ en leur demandant de partager leurs techniques déjà utilisées;</li><li>✓ en laissant un certain temps aux élèves avant un examen pour essayer une des techniques de gestion du stress;</li><li>✓ en prenant du temps après l'examen pour discuter de l'efficacité de leurs techniques utilisées.</li></ul>
<b>Les différents types de questions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ en leur faisant remarquer les distinctions entre les questions;</li><li>✓ en partageant en groupe-classe sur ce qui est attendu pour chaque type de question.</li></ul>
<b>L'annotation – La prise de notes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ en faisant un enseignement explicite des stratégies d'annotation;</li><li>✓ en comparant les diverses stratégies utilisées et en discutant de leur efficacité après une tâche.</li></ul>

**Pourquoi?** Pour augmenter les taux de réussite et permettre aux élèves de transférer ces stratégies dans d'autres contextes.

« Est-ce que je peux utiliser en classe des anciennes épreuves ministérielles? »

**Oui.** Une direction d'école peut les mettre à la disposition du personnel enseignant à des fins pédagogiques. Pour illustrer aux élèves le type de tâches, pour aider les élèves à faire la démonstration de leurs apprentissages, à gérer leur temps et leur stress, l'enseignant peut utiliser en totalité ou en partie une épreuve des sessions antérieures d'examen de mai-juin des trois années précédentes. Par contre, elles ne doivent pas être utilisées en classe pour évaluer de façon formelle les apprentissages des élèves. Donc, elles ne serviront pas de traces au bulletin<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> L'Info/sanction 14-15-09

## Respect du guide d'administration et de correction

Les durées de chacune des phases d'administration (préparation, réalisation et intégration) de chaque tâche doivent être respectées. Pour la phase de réalisation, elle doit être administrée en continu sans possibilité de morcellement.



*Il y a une récréation prévue à l'horaire. Mes élèves sont en train de réaliser une tâche de l'épreuve d'une durée de 120 minutes. Est-ce que je peux les faire sortir pour aller à la récréation et leur faire continuer l'épreuve après?*

**Non.** Les élèves ne peuvent sortir durant l'épreuve pour aller à la récréation. Il sera difficile pour eux de se remettre cognitivement à la tâche et il peut y avoir invalidité de l'épreuve. Il est alors intéressant de prévoir un temps libre de récréation aux élèves après la durée prévue de l'épreuve.



*À la journée de l'épreuve, les élèves ont un cours de spécialiste à leur horaire. Peuvent-ils arrêter au milieu de l'épreuve et aller à leur cours pour reprendre l'épreuve ensuite?*

**Non.** Comme à la question sur la récréation, les élèves doivent avoir un temps continu pour faire l'épreuve. Il est alors intéressant de faire un aménagement d'horaire différent durant ces journées d'épreuves ministérielles

**Le matériel autorisé et interdit lors de l'épreuve doit être respecté.  
Il est le même pour tous les élèves.**



*Un de mes élèves a un plan d'intervention où il est indiqué qu'il a le droit à la calculatrice en tout temps. A-t-il le droit de l'utiliser lors des tâches de maîtrise des connaissances ou lors de la passation des situations d'application?*

**Non.** Il faut respecter le guide de l'épreuve pour tous les élèves. En mathématique, la calculatrice est permise lors de la situation-problème, mais n'est pas permise lors des situations d'application et des tâches de maîtrise des connaissances.

Voir la page suivante, pistes d'adaptation, pour des précisions.



### Aide apportée

*En cours d'année, j'apporte de l'aide de façon importante à certains élèves. Puis-je apporter ce même type d'aide lors des épreuves ministérielles?*

- **Non.** En contexte d'épreuves ministérielles, les interventions de l'enseignant doivent respecter ce qui est prévu dans le guide d'administration et de correction, sans quoi l'épreuve sera invalide (pas modifiée).<sup>2</sup>

<sup>2</sup> Précisions sur la flexibilité pédagogique, les mesures d'adaptation et les modifications pour les élèves ayant des besoins particuliers, MEES, automne 2015

## *Pistes d'adaptation*

Pour faire la démonstration de leurs apprentissages, des élèves ayant des besoins particuliers peuvent avoir accès à des mesures d'adaptation des conditions de passation des épreuves ministérielles. L'information au sujet de la mise en place de ces mesures est fournie dans différents documents publiés par la Direction de la sanction des études. Nous vous invitons à communiquer avec Madame Claudine Lachapelle, directrice des Services éducatifs et responsable de la sanction des études au sein de notre commission scolaire pour obtenir cette information.

## *Gestion d'une absence à une épreuve ministérielle*

Pour une absence motivée par des motifs reconnus :

- À une épreuve obligatoire, le résultat final qu'obtiendra l'élève sera composé en totalité des résultats pondérés des trois étapes.
- À une épreuve unique, une équivalence pour absence motivée peut être envisagée s'il est impossible de procéder à l'évaluation de ses apprentissages à l'aide d'une épreuve équivalente.

**Les motifs reconnus** pour motiver une absence à une épreuve ministérielle sont : maladie sérieuse ou accident, décès d'un proche parent, convocation d'un tribunal et participation à un événement d'envergure.

Pour une absence non motivée par des motifs reconnus :

- À une épreuve obligatoire, cette absence sera traitée selon les normes et modalités d'évaluation approuvées par la direction de l'école.
- À une épreuve unique, la mention « absent » doit être transmise au Ministère. L'élève pourra être admis à une autre session d'examen.<sup>3</sup>

<sup>3</sup> Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles, point 4.3.8, page 84.

## *Administration des épreuves obligatoires dans les classes multiprogrammes du primaire*

L'administration des épreuves s'adresse seulement aux élèves de la 2<sup>e</sup> année du cycle, donc ayant suivi le programme correspondant au niveau de l'épreuve.

Pour les élèves à la 1<sup>re</sup> année du cycle, plusieurs possibilités peuvent être envisagées et planifiées à l'avance. Entre autres :

- de les jumeler avec d'autres élèves d'une 1<sup>re</sup> année de cycle pour vivre diverses activités;
- de respecter l'horaire des cours spécialiste, ainsi, ils iraient à leur cours d'éducation physique, par exemple, pendant que les élèves de la 2<sup>e</sup> année du cycle de leur classe font l'épreuve;
- de leur faire vivre des tâches d'apprentissage ou d'évaluation correspondant à leur niveau;
- etc.

## Document d'information sur les épreuves à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire

En cliquant sur le lien suivant, vous accéderez aux documents d'information sur les épreuves ministérielles : <http://www.education.gouv.qc.ca/eleves/examens-et-epreuves/documents-dinformation-sur-les-epreuves/>

## Autres informations

Nous vous invitons aussi à lire les publications de l'Info Services éducatifs de :

Octobre 2015 : [Et si l'évaluation supportait davantage l'apprentissage!](#)

Octobre 2014 : [L'évaluation mérite réflexion!](#)

Octobre 2013 : [Être évalué pour mieux apprendre](#)

Novembre 2012 : [Évaluation](#)

Mars 2012 : [La préparation aux épreuves ministérielles et locales, une responsabilité partagée](#)

Octobre 2011 : [Les incontournables : Planification et évaluation](#)

Consultez notre blogue des Services éducatifs pour accéder aux documents en ligne ou pour d'autres informations sur divers sujets : [www.blogue.nordtic.net](http://www.blogue.nordtic.net)